

CTPD DU 11 SEPTEMBRE 2008 SUR LES AJUSTEMENTS DE RENTREE

En réponse à la déclaration préalable de la FSU, l'Inspecteur d'Académie a précisé la « nouvelle architecture de l'école du XXIème siècle qui se construit dans le cadre européen : l'objectif prioritaire est la démocratisation de la réussite, la colonne vertébrale est l'accompagnement des élèves en difficulté, de la maternelle à l'Université. » Selon l'Inspecteur d'Académie, les suppressions de postes sont principalement dues à la baisse des effectifs dans le 2d degré. Il a ensuite indiqué « qu'à une logique ancienne qui privilégiait les moyens au détriment des traitements des enseignants se substituait une logique nouvelle, le « travailler plus pour gagner plus » : les heures sup et la prime de 1500€ pour les néo-titulaires constituant la 1° étape de cette revalorisation du métier d'enseignant ».

Nous avons condamné cette logique alors que la question du rattrapage des salaires et celle du pouvoir d'achat sont devenues incontournables. Nous avons souligné la dégradation des conditions de travail des enseignants qui, selon une étude du Ministère lui-même, travaillent en moyenne plus de 39 heures par semaine. Nous avons rappelé que l'ampleur des suppressions de postes était sans commune mesure avec la relative baisse démographique, comme le montre l'alourdissement des effectifs des classes à cette rentrée.

Sur le problème du manque de crédits pour renouveler les manuels scolaires en collège, l'IA a affirmé que le Recteur est entrain de répondre aux besoins exprimés par les Chefs d'établissement.

ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

L'IA a rappelé le principe mis en œuvre : le libre choix des familles pour scolariser leurs enfants dans tel ou tel établissement. La hausse des demandes est sensible, tant en collège qu'en lycée, mais elles restent marginales pour les boursiers (cf document général Power point communiqué lors du CTPD). Les dérogations ont été systématiquement accordées dans la limite des capacités d'accueil « spatial » des établissements. Le taux de satisfaction est globalement élevé, mais certains établissements (lycées en particulier) sont « saturés », déplaçant l'accueil des demandeurs vers d'autres établissements.

Dans les établissements « attractifs » des classes supplémentaires ont été ouvertes, en particulier sur les niveaux 6° et 2de. Cependant, selon les propos de l'IA adjoint : « Il ne faut pas rendre les collèges attractifs encore plus attractifs ! », justifiant ainsi des effectifs parfois pléthoriques, les moyens horaires n'ayant pas suivi l'afflux d'élèves à accueillir. L'effet « carte scolaire » a ainsi permis de rentabiliser au maximum les structures classe dont les établissements avaient été dotés dans le cadre de la DHG.

Dans certains cas, contrairement aux engagements pris, des moyens ont au contraire été retirés aux établissements en perte d'effectifs. Dans certaines communes, des « hiérarchies » d'établissements se créent ou se renforcent par glissement de populations scolaires (un collège peut ainsi ne pas perdre d'effectifs, mais voir se dégrader son équilibre sociologique). Dans les Yvelines, le devenir de plusieurs collèges, particulièrement évités et de plus en plus ghettoïsés, se pose.

Il nous a été quasiment impossible d'obtenir des informations précises sur les flux d'élèves, l'IA refusant que nous soit communiqué le bilan, par établissement, du nombre de dérogations demandées et accordées (entrées et sorties), en dépit de nos demandes répétées et insistantes. Nous avons contesté ce déni de transparence à l'égard des représentants des personnels, et dénoncé l'argument avancé de « fuites » dans la

presse, sous la forme d'un palmarès des établissements qui conduiraient à ce que les établissements déjà évités perdent encore plus d'élèves... L'IA a indiqué que les CTPA et CTPD travaillaient sur les « grandes masses ». Concernant les « détails », les informations seraient données par le CE aux membres du CA. L'IA a précisé qu'une réflexion sur le degré d'attractivité devait être menée au sein du Conseil Pédagogique.

AJUSTEMENTS DE RENTREE

482 heures ont été réinjectées en collège, 481,5 en lycée : soit une dotation complémentaire de près de 1000 heures, 2 fois plus que la réserve annoncée au CTPD de préparation de rentrée de février. Cette rallonge a été le résultat d'une négociation avec le Rectorat. Par ailleurs, près de 1000 HSA ont été converties en HP (322 en collèges, 610 en lycée) à la suite de concertations avec les CE. Les délégations d'établissements, qui se sont déplacées en grand nombre à l'IA, se souviendront qu'il était alors impossible d'obtenir les quelques heures nécessaires – voire la moindre transformation d'HSA en HP – pour éviter la suppression d'un poste ... Nous avons souligné que ces 2000 heures auraient permis de sauver nombre de postes, supprimés dès mars, alors que les besoins existent toujours dans les établissements, pourvus à présent par des affectations provisoires.

En Collège, l'IA adjoint affirme qu'il y a eu création d'une division supplémentaire à partir du dépassement du seuil de 28 élèves (moyenne par classe, qui n'exclut pas des « choix d'établissement dans le cadre de l'autonomie » pouvant conduire à des effectifs plus chargés dans certaines classes...). Les ouvertures d'Allemand LV2 en 5^{ème} ont été nombreuses, mais très inégalement réparties par bassin : 6 collèges sur 11 dans celui de Rambouillet, aucune pour le bassin de Plaisir. Toutes les demandes ont été satisfaites. L'IA adjoint annonce une hausse de 25% du nombre d'élèves germanistes dans les Yvelines (une bonne nouvelle, mais en totale contradiction avec les suppressions de postes cette année encore).

Nous sommes ensuite intervenus sur de nombreuses situations d'établissement suite aux questions et informations transmises par les collègues à l'occasion de cette rentrée.

L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Bilan 07-08

Il a été mis en œuvre dans les 22 collèges concernés par l'éducation prioritaire, plus 12 autres collèges concernés par la politique de la Ville, soit 36 collèges au total dans le 78.

31% des élèves y ont participé en moyenne (33% en éducation prioritaire), dans des groupes de 2 (aide aux devoirs) à 30 (pratiques sportives ou culturelles).

Selon les établissements de 50% à 82% d'enseignants y ont participé. Les autres intervenants ont été des AED, Assistants Pédagogiques, CPE, Infirmières et des intervenants extérieurs venant d'associations agréées, notamment pour les pratiques artistiques.

Les actions : en moyenne 75% relèvent de l'aide aux devoirs (entre 27% et 100% selon les établissements), 20% de pratiques artistiques (8 collèges n'en proposaient pas), 5% de pratiques sportives (17 collèges n'en proposaient pas)

Les commandes pour 08- 09 :

Généraliser l'accompagnement éducatif à tous les collèges, et rééquilibrer les trois volets, en particulier donner plus de place au domaine culturel.

Des partenariats entre l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports d'une part, avec le Conseil Général d'autre part faciliteront la participation d'intervenants de ces structures et permettront le financement d'ateliers.

STAGES D'ETE DE REMISE A NIVEAU EN LYCEE

Sur les 8 lycées des Yvelines concernés par le dispositif de « réussite scolaire », seuls 2 d'entre eux ont mis en place les stages cet été : F. Villon aux Mureaux (40 élèves)et Rostand à Mantes (30 élèves), encadrés par 18 adultes (dont 11 professeurs + des assistants d'éducation et assistants pédagogiques). .

L'IA a rappelé que ces stages seraient à nouveau mis en place pendant les vacances de Toussaint.

FORFAITS AS

Pour les problèmes de forfaits d'AS, ils avaient bien la liste des 17 collègues sans AS (20 à ce jour, soit pas loin de 20% des établissements des Yvelines et bien plus si l'on ne considère que les établissements ayant un tzt) seul deux avait l'AS dans leur service, l'Inspecteur d'Académie estime que c'est marginal et que les situations seront réglées au bilan de gestion. Nous avons dit que c'était loin d'être marginal et en augmentation par rapport aux années précédentes. Dans la majorité des cas, il s'agissait de situations dénoncées en juin ou juillet et qui auraient du être réglées à ce moment là.

Nous avons dit que nous voulions un point sur l'ensemble des collègues, que les situations soient réglées des maintenant afin que les heures supplémentaires puissent être retirées tout de suite aux collègues qui en faisaient la demande et que nous voulions que les collègues puissent commencer l'as des mercredis, ils semblent d'accord sur ce point. Sur l'accompagnement éducatif, ils ont confirmé que le volet sportif n'avait représenté que 5% du dispositif mais qu'ils voulaient le rééquilibrer l'an prochain avec notamment plus d'actions culturelles (20% du dispositif) et que le conseil général était prêt à mettre de gros moyens.

Maria BOLZINGER, Perrine DETOEUF, Frédéric LESNE, Bruno MARECHAL, Bruno MER